

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL—LA DÉCLARATION D'UN CANDIDAT AU SUJET DE LA RÉDUCTION DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT—L'INCIDENCE SUR LES SERVICES SOCIAUX

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont relèvent des programmes comme ceux de l'assurance-maladie et de la sécurité de la vieillesse. La semaine dernière, après qu'un des candidats à la direction du parti libéral eut annoncé qu'il réduirait le déficit d'environ 15 milliards de dollars, le vice-président de la Banque de la Nouvelle-Écosse a dit que cela serait possible uniquement si l'on supprimait les dépenses consacrées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, si l'on instituaient un contrôle des revenus pour les pensions de vieillesse et si l'on imposait le ticket modérateur aux usagers des services médicaux. Puisque M^{me} le ministre appuie le candidat en question, qu'a-t-elle recommandé à cet égard et pour lequel de ces programmes serait-elle prête à réduire les dépenses?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est là une question bien bizarre, monsieur le Président. L'honorable représentante, à qui j'avais demandé de m'accompagner, sait très bien que je reviens de la réunion annuelle de l'Organisation mondiale de la santé à Genève, et de Bruxelles, où j'ai eu le plaisir de signer l'accord de réciprocité sur les pensions pour les Canadiens et les Belges. Je pense que cela suffira comme réponse.

Des voix: Bravo!

• (1450)

Mme Bégin: Selon moi, il importe de s'en tenir aux faits et l'honorable représentante devrait peut-être vérifier ce qu'elle avance parce qu'à ma connaissance, les faits sont tels que je viens de les décrire.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je sais que M^{me} le ministre était à l'étranger et je savais qu'elle trouverait ma question gênante et qu'elle préférerait l'éviter. Par ailleurs, vu la déclaration qui a été faite et l'inquiétude que cela a provoquée dans le pays, elle sera bien obligée de répondre à cette question. Elle doit reconnaître que la personne même qui a mis le Canada sur la voie du déficit essaie maintenant d'en attribuer le blâme aux mesures sociales.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, M^{me} le ministre est-elle prête, comme l'est le candidat qu'elle appuie, à mettre les personnes âgées et les gagnepetit sur les premières lignes pour réduire le déficit? Est-ce là ce qu'elle préconise?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable représentante de m'avoir donné une excellente occasion de lui rappeler à elle et à son parti que le congrès à la direction du parti libéral vise à défaire les conservateurs aux prochaines élections. Tous les candidats à la direction du parti seront portés au pouvoir par les Canadiens, qui disposent d'un magnifique réseau d'institutions sociales. C'est ce qui fait le Canada; les programmes sociaux font partie de notre tissu social et nous ne ferons jamais marche arrière à cet égard.

Questions orales

Des voix: Bravo.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES DROITS DES FEMMES AUTOCHTONES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier ne peut ignorer que les Canadiens, et surtout les femmes, attachent une très grande importance à l'abrogation de l'article 12(1)d) de la loi sur les Indiens, à cause de son caractère discriminatoire, et au rétablissement des droits des femmes autochtones et des enfants de la première génération. Le premier ministre admet-il que l'égalité entre les hommes et les femmes est désormais garantie dans la constitution du Canada par l'intermédiaire de notre Charte des droits et que, par conséquent, la reconnaissance des mêmes droits aux femmes autochtones doit apparaître tout d'abord dans le projet de loi qui nous a été promis, de manière que les femmes autochtones puissent participer à l'accession de leur peuple à une plus grande autonomie politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député énonce un certain nombre de faits exacts à propos de la Charte des droits. Le principe de l'égalité dans tous les domaines doit avoir préséance sur les autres lois; c'est là le sens de la charte. C'est pourquoi les députés de ce côté-ci estiment que la charte doit avoir priorité. Le projet de loi en question fait partie d'une révision globale de la législation qu'a entreprise le gouvernement pour rendre toutes les lois conformes à la charte. Mais si par malheur nous ne parvenions pas à faire adopter ce projet de loi malgré la volonté du gouvernement, je pense que la charte devrait quand même prédominer.

Je tiens aussi à souligner à madame le député que les droits autochtones sont également protégés par la charte. Elle sait sûrement que l'APN, la Fédération des Indiens et les autres parties qui ont participé à la conférence constitutionnelle au mois de mars ne s'entendent pas sur la façon de donner aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en vertu de la loi sur les Indiens. Il va falloir un certain temps pour régler cette question. Nous voulons affirmer et réaffirmer dans la loi le principe de l'égalité énoncé dans la charte, mais nous préférons le faire d'une façon que les Indiens eux-mêmes trouvent acceptable afin qu'on ne puisse nous soupçonner de faire preuve de paternalisme. Si nous pouvions parvenir à une solution qui recueille l'assentiment des Indiens, je pense que cela vaut la peine d'attendre encore un peu.

LA PRÉSENCE DES FEMMES À LA CONFÉRENCE D'EDMONTON

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre responsable de la condition féminine. Ma question porte précisément sur ce débat et sur la possibilité, pour les femmes, d'y participer sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le ministre sait qu'une conférence entre les autochtones va débiter demain à Edmonton et que les organismes représentant les femmes autochtones sont fortement désavantagés parce qu'ils ne disposent pas de fonds pour participer à cette conférence. Bien des femmes ont dû emprunter de l'argent pour pouvoir être présentes. Le ministre peut-elle nous assurer qu'elle versera un montant suffisant pour permettre à au moins deux femmes par province d'assister à la conférence, et peut-